

L'adhésion à la CES et la sortie de la FSM

La question des rapports de la CGT à la FSM est très ancienne. En 1978 déjà, sur une base critique, Georges Séguéy avait provoqué le retrait de la direction de la FSM de Pierre Gensous au 9^{ème} congrès à Prague. Mais au début des années 90, à l'heure de l'effondrement du bloc soviétique la question de l'appartenance de la CGT à la FSM revêt une toute autre signification et c'est un levier majeur dans la transformation exigée de la CGT elle-même, à partir d'exigences qui lui sont pour partie extérieures. Bien que Louis Viannet l'ait nié, les deux actes de retrait de la FSM et d'adhésion à la CES sont indissolublement liés. Cela pour une raison essentielle : quitter la FSM pour adhérer à la CES est une condition *sine qua non* exigée par les dirigeants de la CES.

Construites pendant la guerre froide sur des critères anti-communistes, la CES, comme la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et comme la Confédération syndicale internationale (CSI) n'admettaient pas et n'admettent toujours pas d'ailleurs la double appartenance. Il fallait donc cacher, nier l'existence de cette condition pour présenter aux militants la démarche de la CGT comme une démarche autonome, libre de toute contrainte et de toute sujétion. La réalité fut tout autre.

La CES et l'Union européenne

Pour saisir ce qui est réellement en jeu avec l'adhésion de la CGT à la CES, il faut aussi prendre en compte d'autres dimensions qui ne concernent pas que le champ syndical. En spécifiant d'entrée de jeu une distinction essentielle qui est rarement faite, en particulier dans nos médias dominants : si l'Europe est une réalité historico-culturelle et une réalité géographique, l'Union européenne est, elle, **une construction politique**. Une construction politique fondée structurellement, par raison d'être et par objectif déclaré, sur le libre échange, mise en place par les États-Unis au lendemain de la seconde guerre mondiale et dominée par eux, flanquée d'une organisation militaire sous commandement américain (l'OTAN).

Cette construction politique est encadrée par des traités et des institutions qui rendent impossible toute politique de gauche favorable aux travailleurs et qui mettent l'oligarchie hors de tout contrôle et de toute sanction populaire, comme on a pu le voir avec le contournement scélérateur du vote lors du référendum de 2005 sur le Traité constitutionnel européen (TCE). De fait, la CES a un statut de représentant syndical officiel au sein des différentes instances européennes et tout particulièrement auprès de la Commission européenne. La constitution de la CES se fait donc au rythme des élargissements de l'UE, de l'intégration européenne sur la base de l'acceptation des lois du marché et du sentiment implicite d'appartenance au monde occidental sous hégémonie états-unienne. Elle est issue de la CISL qui, au départ, rassemble les syndicats de l'Europe des six. Elle est donc étroitement dépendante idéologiquement, politiquement et financièrement de l'Union européenne et marquée dès le départ par un engagement anti-communiste et contre l'URSS. Elle se réclame d'un « *syndicalisme libre et démocratique* », à l'instar de toutes les structures et institutions du « *monde libre* » menant le combat contre le « *totalitarisme* » communiste. Elle rejette tout contact, toute concertation et toute coopération avec la FSM.

Pour la France, lui appartiennent dès cette époque la CFDT et FO. Toute nouvelle adhésion, soumise à la fois à ses organes de direction et secondairement à l'avis des syndicats déjà membres appartenant au même pays, comporte parmi les critères retenus celui dit de l'euro-compatibilité. Il faut obligatoirement reconnaître l'utilité, la valeur, le bien-fondé de l'existence et de l'action de l'UE pour être admis. Si la critique est admise, autorisée, elle doit demeurer dans un cadre acceptable pour son oligarchie dirigeante et ne pas dépasser la revendication d'une « *Europe sociale* », surtout

qu'avec la montée du chômage, la mise en concurrence systématique des travailleurs, la montée de la misère et l'aggravation de la crise, il est devenu difficile de nier le caractère profondément négatif pour les peuples de cette construction.

La position de la CGT jusqu'au début des années 90

Tenons nous en à quelques jalons chronologiques. Au moment de la constitution de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), le Bureau confédéral de la CGT répond le 9 janvier 1956 à la question de savoir ce qu'est fondamentalement un « *Marché commun* » :

« *La libre circulation des marchandises, donc le déchaînement de la concurrence fondée sur l'infériorité des salaires et de la législation sociale, l'harmonisation par le bas des conditions sociales dans les différents pays, l'opposition renforcée à toutes les revendications des travailleurs [...]*

Le Marché Commun signifie donc le danger d'une spécialisation, d'une désindustrialisation portant sur des industries ou des régions entières, celui de la subordination de l'économie nationale à des cartels internationaux, eux-mêmes dominés par les Konzerns allemands, celui de l'aliénation des bases économiques essentielles de l'économie nationale [...] » ¹

En 1957, la CGT considère le traité de Rome instituant la Communauté européenne et le Marché commun, comme un « *instrument antinational et antisocial au service des trusts* ». En 1969, au 37^{ème} congrès confédéral à Vitry, Georges Séguy, dans son intervention introductive, est sans ambiguïté :

« *On se souvient de l'euphorie qui présida à la célébration de cet événement [celle qui concerne le Traité de Rome de 1957], côté gouvernemental et, il faut bien le dire, également dans certains milieux syndicaux. Le miracle du siècle venait de se produire... finis les conflits entre nations de la petite Europe... la route était libre pour la prospérité et le bonheur... patrons et ouvriers unis par un même idéal européen allaient pouvoir désormais la suivre main dans la main...!*

Pendant ce temps, la CGT, s'efforçait de dissiper les illusions. Elle expliquait la vraie nature de classe du Marché commun, une entente intercapitaliste, une base économique de l'OTAN, un instrument de surexploitation des travailleurs, qui s'avérerait incapable de surmonter les contradictions inhérentes au capitalisme et notamment d'abolir la concurrence internationale.

Cette position nous valut les accusations les plus stupides d'anti-européens, de nationalistes et autres absurdités qui servirent surtout à justifier une politique discriminatoire à notre égard. »

Conférence de presse de Henri Krasucki du 24 août 1988 :

« *Il est encore temps, mais il est tout juste temps de rendre impossible ce qui est inacceptable ; c'est faisable dès lors que les travailleurs en premier et l'opinion saisissent l'étendue de la supercherie et la gravité des dégâts. Cette*

¹ Cité dans « Esquisse d'une histoire de la CGT » de J. Bruhat et Marc Pilot page 282

Europe qu'on nous a présentée souriante, c'est la perte de l'indépendance nationale de la France et c'est le sacrifice des intérêts des travailleurs français comme ceux des autres pays concernés. On nous dit que ce serait inévitable, rien n'est inévitable ! »

En 1989, dans un autre texte, le même Henri Krasucki s'exclame :

« Il y a bien du monde pour présenter l'Europe comme un projet généreux, en agitant des idées qui ne nous sont en rien indifférentes, comme 'progrès', 'amitié entre les peuples', 'solidarité internationale'. Mais ce qu'ils font, c'est tout autre chose !

Ce qu'ils veulent créer en vérité, c'est une zone de douze pays, délimitant un véritable terrain de chasse pour grands fauves. Ils pourront s'y affronter avec une férocité dont la valse des OPA nous donne quelque idée.

Dans cette lutte sans merci, des entreprises, des villes, des régions, peut-être des pays seront sacrifiés. Mais au-delà des contradictions, des rivalités, des affrontements entre capitalistes, dans cette jungle où régnera la loi du plus fort, le gibier ce sera avant tout les salariés. »

Jusqu'à la fin des années 80, la position de la CGT est donc celle d'une très nette condamnation de l'Union européenne avec la volonté de défendre les intérêts des salariés et la recherche de l'unité la plus large, y compris avec les syndicats affiliés à la CES. Il s'agit de combattre clairement les illusions sur une Europe sociale, de paix, protectrice des intérêts nationaux et de celui des différents peuples qui la composent, afin de donner plus d'efficacité à l'intervention des salariés face aux patrons, aux gouvernements et aux multinationales. C'est à partir de ces considérations que dès 1974, pour la première fois, la CGT a demandé son adhésion à la Confédération européenne. Les mauvaises langues affirment cependant que pour la CGT à cette époque, il s'agissait surtout de montrer que le sectarisme était du côté de la CES, plus que d'espérer réellement être accepté dans le cénacle européen.

Quelles sont les raisons invoquées pour justifier le refus d'affiliation de la CGT ?

Le refus d'affiliation court la période de 1973 à 1999. On verra ensuite ce qui a rendu possible l'affiliation et les péripéties qui ont présidé à ce processus. L'année 1980 garde la trace de la réponse du secrétaire général de l'époque. Que répond-il à la seconde demande des dirigeants confédéraux ? Ceci :

« Concernant votre demande d'affiliation à la CES,

Chers camarades,

A sa réunion des 12-13 juin 1980, à Genève, le Comité exécutif de la CES -en exécution du mandat qui lui a été donné par le 3^{ème} congrès- a statué sur les demandes d'affiliation.

Vous connaissez déjà sa décision concernant votre demande et vous l'avez déjà commentée et interprétée à votre façon.

Pour la bonne forme, je tiens cependant à vous communiquer cette décision :

Considérant vos conceptions fondamentales de la société et du rôle des

syndicats dans cette société, votre pratique politique et votre affiliation syndicale internationale, le Comité exécutif constate qu'à l'heure actuelle, vous ne répondez pas aux critères qu'il a arrêtés, surtout en ce qui concerne les critères fondamentaux.

Par conséquent, il est d'avis qu'une adhésion de votre organisation causerait plus de torts à la cohésion interne qu'elle n'apporterait de renforts à l'impact politique de la CES.

C'est la raison pour laquelle le Comité exécutif a rejeté votre demande d'affiliation à la CES.

Mathias Hinterscheid, secrétaire général »

Henri Krasucki répondra de manière circonstancié aux arguments avancés par ce refus, en remarquant que la notion de « *cohésion interne* » de la CES comporte le rejet de l'action sur une base de classe, du respect de l'indépendance des syndicats participants, ainsi que de la liberté de s'affilier à la centrale mondiale de son choix.

« Savoir si le recentrage est le prix de l'admission ou s'il en est une conséquence n'a qu'une importance limitée. Une chose est sûre : il y a un rapport direct entre la CES telle qu'elle est et le recentrage de la CFDT puisqu'on nous demande en quelque sorte de nous recentrer à notre tour pour y être admis.

Quand je songe à tout ce qui s'est passé, tout ce qui a été dit et écrit dans la CFDT sur le syndicalisme réformiste et social-démocrate pendant un certain nombre d'années, pour en arriver à cette 'cohésion' avec lui, je me représente le paquet de couleuvres qu'un certain nombre de militants ont dû avaler. Et je me dis aussi que peut-être beaucoup d'autres n'y ont vu que du feu ; c'est tellement loin, tout ça. Il reste que les voilà bel et bien 'cohérents', tous, dans le consensus européen. Qu'ils l'aient ou non su et voulu. Supra nationalement recentrés. »²

Pour conclure :

*« **Nous voulons être avec tout le monde en restant nous-mêmes.***

La CES, nous somme, en quelque sorte, de quitter la FSM. Cela n'a pas de sens. »

L'année 1991 : maintien des critiques, espoir de renouveau et fidélité

Le XXII^{ème} congrès de la FSM qui s'est tenu à Moscou vient de se terminer en présence de 490 organisations venant de 132 pays. Dans un article du *Peuple*, Joanès Galland, secrétaire confédéral constate³ :

« Les travaux du XXII^{ème} congrès syndical mondial de la FSM terminés, tout commence. D'aucuns avaient imaginé un congrès sans lendemain : la

²Cité dans l'ouvrage de Henri Krasucki « Syndicats et Unité » Éditions sociales, 1980 pages 158-159
cf annexe n° 5 l'ensemble de la réponse de Henri Krasucki qui demeure à l'évidence d'actualité

³ cf annexe n° 6 l'article de Joanès Galland, Le Peuple n° 1321 Janvier 1991

CISL avec beaucoup de moyens, mais aussi la CES s'y étaient employées. Sans succès, la FSM continue. »

Il poursuit :

« [...] Ce n'est pas une simple anecdote de relever l'appel lancé par des organisations d'affiliation, de conception et d'orientation diverses, en faveur du renforcement et de l'utilité d'une FSM. C'est une réponse politique non seulement contre ceux qui voulaient la détruire, mais aussi pour la poursuite de la lutte contre les monopoles et l'impérialisme et s'opposer à l'hégémonie de la CISL. »

Le constat ne va pas sans une position critique et d'attente de changements dans l'orientation et les pratiques de la FSM, dominée jusque-là par les organisations des pays socialistes et ceux de l'URSS en particulier. Dans l'attente de la définition d'une stratégie européenne :

*« [...] Après discussion à la CE, la délégation CGT au congrès de Moscou a travaillé sur ce document parvenant à caractériser une FSM de lutte et revendicative, favorisant l'intervention des travailleurs et leur unité. Naturellement, rien n'est garanti ; tout est à confirmer...Une **autre FSM est à construire.** »*

Le rapport de Henri Krasucki au CCN de juin 1991 stipule :

« [...] En fait, à ce stade du combat gigantesque et de longue haleine dans lequel notre époque nous plonge, la CGT occupe une place particulièrement forte, originale et importante dans la vie syndicale et publique nationale. Elle a également de grandes responsabilités au plan international. Sa contribution au sauvetage, à la transformation profonde et au nouveau départ de la FSM sur des bases pour lesquelles elle a si longtemps combattu et qui sont bien plus largement partagées aujourd'hui. Sa constance dans l'esprit et la pratique de la solidarité internationale sans discrimination, conçue dans un esprit de lutte, sur la base d'une vue lucide de la réalité du monde, donc des rapports de classes, des rapports de forces et des besoins universels dictés par l'époque. Toute son activité et les évolutions qu'elle comporte sur une base de principes. Tout cela lui vaut un crédit international renforcé, en Europe et sur tous les continents, dans la FSM et bien au-delà. »

A l'occasion du départ en retraite de Raymond Barberis, le 22 mai 1991, Henri Krasucki fait un retour sur lui même et sur sa génération :

« Elle s'est sentie tenue de faire front, de faire bloc, dans un monde où il fallait choisir son camp. Et pourtant, cela n'effaçait ni les différences de personnalité, ni la vigueur du débat, ni parfois l'affrontement des idées. Notre génération s'est efforcée de jouer son rôle dans des conditions, avec les problèmes et les mentalités de son époque[...] Les militants de notre génération ont été en règle générale très fortement engagés dans l'action syndicale internationale. Peut-être avons-nous trop cru, ou trop voulu croire, aux progrès du 'socialisme réel'.

Et pourtant, je puis témoigner que la CGT s'est efforcée d'amener à la

réflexion critique dans le mouvement syndical international alors que, peut-être, il était encore temps.

*Le débat n'a pas eu lieu, la vie a tranché. **Nous ne pouvons nous associer à ceux qui rejettent tout après avoir parfois tout cautionné.***

Je crois qu'il demeurera quelque chose de cette expérience qui avait enthousiasmé une partie du monde et fait trembler une minorité. En tout cas, je veux, nous voulons le croire [...] »⁴

Et il rajoute dans la même période à propos de la FSM :

*« Il faudra plusieurs années pour rétablir une situation plus correcte tout en assumant les divergences, sans en rabattre [...] avec le souci de rétablir une situation nette et sans ambiguïté : **la CGT n'a pas de raison de quitter la FSM.** Elle a beaucoup plus de points communs avec les syndicats de tous les continents qui la composent ou lui font confiance et qui ont besoin d'elle. Il faut y rester pour y défendre nos conceptions et lutter pour une rénovation de la FSM dans un esprit ferme, critique, mais constructif et fraternel. **Et ne jamais renoncer à un devoir international mondial, même complexe, dans l'espoir, d'ailleurs illusoire, d'être admis dans une organisation ouest-européenne qui boycotte la CGT, non pour son adhésion à la FSM, mais parce qu'elle est la CGT, par anticommunisme, sur des bases politiques et idéologiques. Une question de dignité et d'efficacité.** »⁵*

Jusqu'à la fin de son mandat à la tête de la CGT, la position de Henri Krasucki est donc sans contestation possible : « **la CGT ne doit pas quitter la FSM** » et continuer à y agir pour qu'elle évolue en vue de sa démocratisation et d'un fonctionnement indépendant des gouvernements et des états. La suite, elle, sera bien différente.

Les coulisses d'une adhésion

L'ostracisme qui frappe la CGT est particulièrement ciblé, puisque la Confédération générale italienne du travail (Confederazione Generale Italiana del Lavoro - CGIL) qui a également fait sa demande d'adhésion est, elle, admise à s'affilier dès 1974. Comment donc, à partir d'une situation initiale de blocage, d'antagonisme et d'exclusion, s'est déroulé le processus de désaffiliation de la FSM/adhésion à la CES ? Selon quel calendrier, au travers de quelles initiatives et quelles péripéties, selon quelles phases, à partir de quelle argumentation pour justifier la décision ? Et comment est-on passé du refus initial de la CES, qui s'est prolongé jusqu'en 1999, à son acceptation ?

Le processus de retrait/adhésion couvre en fait la période 1989-1999. Dès 1989, au sein de la CGT, la gestion de la question européenne est séparée de la responsabilité des questions internationales. C'est Louis Viannet qui a la gestion du dossier, flanqué de Joël Decaillon, à qui est confiée la responsabilité du collectif Europe de la confédération. Dès le milieu des années 80, ce dernier s'est déjà investi en tant que

4 Christian Langeois « Henri Krasucki 1924-2003 » pages 325-326 source originale ICGTHS CFD 255

5 Henri Krasucki ICGTHS 7 CFD 1

secrétaire général de l'Union des transports CGT dans un des premiers comités paritaires européens employeurs-syndicats et en 1989, il est envoyé au Comité économique et social européen. Selon le chercheur Jean-Marie Pernot dans sa thèse en 2001 « *dedans, dehors, la dimension internationale dans le syndicalisme français* », l'opinion de Louis Viannet est déjà faite : il faut intégrer la CES. Mais considérant que les militants n'y sont pas prêts en ce début des années 90, il ne convient pas de l'afficher et il va falloir manœuvrer avec habileté.

Leïla de Comarmond n'a jamais été démentie lorsque dans l'ouvrage déjà cité, retraçant l'amorce du processus d'adhésion sous la conduite de Louis Viannet, elle raconte :

« *Pour cela, il est indispensable de commencer par le début : établir un dialogue. Outre Joël Decaillon, un deuxième homme va l'y aider : Jean-Louis Moynot qui dispose d'un solide réseau à Bruxelles... C'est par exemple lui qui présentera Jacques Delors à Louis Viannet au début des années 1990. C'est cependant un autre rendez-vous concocté par Jean-Louis Moynot avec Joël Decaillon qui sera le plus déterminant : celui avec Peter Seideneck. Ce syndicaliste allemand est le directeur de cabinet d'Emilio Gabaglio (le secrétaire général de la CES de l'époque) [...] Plus de vingt ans après, Jean-Louis Moynot se souvient encore de ce déjeuner à Bruxelles comme si c'était hier... Peter Seideneck n'avait pas mâché ses mots : **'Pour entrer dans le syndicat européen, la CGT doit d'abord quitter la FSM'**. La condition était sans surprise, la sécheresse du ton employé l'était un peu plus, signe qu'il fallait trancher dans le vif. 'On va y travailler', avait répondu Louis Viannet sans plus de précision. Henri Krasucki n'en avait su mot. »*

L'anecdote et les propos rapportés n'ont jamais été contestés et sont parfaitement admissibles car la suite des événements crédibilise totalement leur contenu. Voyons comment se déroule le scénario, ainsi envisagé à partir de 1992.

La période 1992-1998 : un glissement progressif vers...

De l'argument sur l'incapacité à tenir les objectifs fixés (44^{ème} congrès) au jugement sur l'échec de la tentative de renouveau (CCN des 13 et 14 mai), en passant par le constat de l'impossibilité d'être entendu à la veille du 10^{ème} congrès en 1994 et l'accusation que la FSM se meurt des mêmes maux que ceux qui sont à l'origine de l'effondrement des pays socialistes (Viannet 1995), la justification du départ de la CGT connaît de nombreuses variantes jusqu'à la décision finale. La décision est prise à l'issue d'une procédure assez surprenante de votes à répétition, étalés sur plusieurs années (de 1992 à 1995) et concernant toutes les instances de la CGT (CE, CCN par deux fois et congrès). Ceci témoigne, à n'en pas douter, de l'importance stratégique de la décision, de l'ampleur des résistances à ce choix dans les profondeurs de la CGT et de la nécessité de les contourner avec une habileté jésuitique. Conscients de cette importance, nous citerons en détail les arguments déployés dans les instances.

1992 : l'amorce d'un tournant ou l'ouverture d'une fausse fenêtre

Le 44^{ème} congrès confédéral se tient en janvier à Montreuil. Louis Viannet va succéder à Henri Krasucki. Dominique Labbé dans « *Chronique de la CGT 1993-1999* », partie III, L'activité internationale de la CGT, écrit :

« *Le 12^{ème} congrès de la FSM s'est tenu à Moscou en novembre 1990, un an après la chute du Mur de Berlin, alors que l'Allemagne était réunifiée et que*

l'URSS était en pleine décomposition. Pourtant Henri. Krasucki est resté à la vice-présidence... En fait, un an plus tard, l'URSS a disparu et la FSM a dû faire face à une diminution draconienne de ses ressources et envisager son départ de Prague. La CGT a proposé de l'installer à Genève et de décentraliser l'organisation : ce fut Damas et une simple adaptation des structures antérieures. »

Le document d'orientation du congrès⁶ est marqué par un début d'inflexion par rapport aux positionnements antérieurs. Pour la première fois y apparaît l'idée...

qu' « Aujourd'hui, le 44e congrès constate de manière tout à fait lucide que la FSM n'est plus en mesure de répondre aux objectifs fixés par son dernier congrès. »

Tout en constatant :

« Certaines [centrales syndicales] ont une affiliation internationale, d'autres pas. Les secondes considèrent que la FSM ne représente pas le point d'appui dont elles ont besoin et qu'elles recherchent. Mais pour de nombreuses autres raisons, elles ne considèrent pas non plus que la CISL, avec les a priori idéologiques qui continuent de marquer son activité, puisse contribuer aujourd'hui à leur ouvrir la perspective qu'elles réclament. »

« Le 12^{ème} congrès de la FSM à Moscou en novembre 1990 avait permis de poser les éléments d'une transformation de son activité en soulignant la nécessité impérieuse d'une FSM réellement indépendante et basant son action sur les principes du syndicalisme de lutte, démocratique et indépendant [...]

Depuis ce congrès, les nombreux événements intervenus, notamment en Union soviétique et dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est ont eu et continuent d'avoir des conséquences lourdes sur la FSM et par répercussion sur nombre d'Unions internationales de syndicats.

Aujourd'hui, le 44^{ème} congrès constate de manière tout à fait lucide que la FSM n'est plus en mesure de répondre aux objectifs fixés par son dernier congrès.

Cela ne peut conduire la CGT à atténuer ses efforts en vue de répondre, à la mesure de ses moyens, aux impératifs de la solidarité internationale. [...]

C'est d'autant plus important que cela procède également d'une recherche qu'engagent des centrales syndicales pour elles-mêmes, d'affirmer leur indépendance et donc de se dégager notamment de comportements de type institutionnel ou de modifier les conditions de leur organisation interne ; c'est une recherche qui gagne de plus en plus de syndicats.

[...] La CGT n'entend pas rester spectatrice. Elle estime aussi qu'il faut créer les conditions de renouvellement qu'attendent les travailleurs et les peuples. Le 44^{ème} congrès mandate la direction confédérale pour établir tous les contacts et les échanges nécessaires et possibles, sans aucun a priori idéologique, d'affiliation ou de non-affiliation actuelle, avec toutes les organisations qui le souhaitent pour lancer ensemble un grand et solennel

⁶ cf annexe n° 7 la partie du document d'orientation du 44^{ème} congrès portant sur le syndicalisme international et s'intitulant : « Multiplier les relations et les échanges syndicaux, partout dans le monde ».

appel pour un véritable, pour une nouvelle efficacité du syndicalisme international. Un autre monde syndical est à construire. »

A ce stade donc, rien ne semble décidé. Tout semble être ouvert en vue de contacts sans rivages pourrait-on dire, mais la FSM pour la première fois est désignée comme incapable de répondre aux objectifs qu'elle s'est fixés, sans que soient précisés cependant ces objectifs et les manquements pointés. CISL et FSM sont en quelque sorte renvoyées dos à dos.

Le CCN des 13 et 14 mai 1992

Le virage amorcé se précise. Dans son rapport introductif, Didier Niel part d'un constat :

« Nous vérifions chaque jour que l'Europe a de plus en plus de conséquences dans notre vie quotidienne, c'est à partir de ces situations concrètes que nos mises en gardes seront reçues et qu'avec les salariés nous pourrons répondre aux besoins nouveaux créés par la mise en œuvre de l'Europe. C'est le moyen le plus efficace pour construire une autre Europe répondant aux aspirations de la population.

Devant l'importance de ce projet pour l'avenir du pays et des bouleversements qu'il va occasionner, le bureau confédéral a envoyé hier une lettre à François Mitterrand pour exprimer notre position sur le Traité de Maastricht, lui demander d'organiser un vaste débat national sur les enjeux de ce Traité et soumettre sa ratification au jugement du peuple.

La commission exécutive confédérale propose que, au-delà de l'affirmation de principe réitérée au cours de notre congrès, nous exprimions clairement notre volonté d'être partie prenante de la CES.

D'une part en relançant officiellement dans le prolongement de notre demande d'adhésion faite avant son congrès et d'autre part, en intensifiant dans la pratique, dans la vie, cette volonté en particulier dans les groupes et sur les problèmes industriels, de branche, en prenant appui sur les besoins qu'expriment les salariés et leurs organisations. Soyons pragmatiques et concrets, et sachons tisser les liens humains, personnels et collectifs qui nous animent comme syndicalistes par-delà nos différences et en mettant le temps et l'expérience à profit. »

Et il poursuit, s'agissant de l'avenir de la FSM :

« Il nous faut prendre acte que le renouveau défini par le 12^{ème} congrès est un échec. Non pas qu'il le soit dans ses textes, mais du fait du retrait d'importantes forces organisées dont le dernier en date est celui de la Confédération générale des syndicats de la CEI et de l'incapacité de la direction de la FSM à mettre en œuvre ce renouveau.

La commission exécutive confédérale propose donc :

- de faire connaître notre appréciation d'ensemble, telle qu'elle résulte de nos travaux, au Conseil présidentiel de la FSM et de conclure en toute clarté sur son terme historique ;

- de déployer notre activité dans trois dimensions :

La première consiste à assurer le développement des activités et initiatives professionnelles des UIS qui tissent le réseau le plus dense.

La deuxième porte sur l'existence d'une activité syndicale régionale, notamment en Asie/Pacifique, en Amérique latine, voire en Afrique, afin de permettre les coordinations indispensables sur les bases des intérêts communs et convergents des centrales qui composent ces zones.

La troisième vise à assurer le prolongement de ces initiatives, expressions et propositions syndicales dans les instances internationales, lieux de rencontre, de débats, de décisions pour les syndicats du monde, en particulier auprès de l'ONU et du bureau de Genève auprès de l'OIT. Nous proposons que le Conseil présidentiel, en se fixant ces trois dimensions comme objectifs prioritaires et clairement définis, leur assure les moyens de financement qui en découlent et par là procède à une redéfinition du rôle du secrétariat dans le sens plus affirmé d'une coordination des activités ainsi déployées.

Dans cette phase, qui sera de courte durée, se trouve posée à tous l'exigence d'une autre manière de travailler, en tout cas de l'amorcer, en méthodes de travail, contenus revendicatifs et objectifs d'action pour rayonner bien au-delà des organisations déjà engagées.

Pour beaucoup se pose et se posera un examen attentif des cadres syndicaux mis en responsabilité sur ces questions à ce niveau.

Nous proposons, pour concrétiser cette phase transitoire/terminale (si elle est partagée par le Conseil présidentiel), de maintenir et de mandater nos camarades en mission dans les instances de la FSM.

Pour un renouveau du syndicalisme international, à partir de l'appel lancé par le 44^{ème} congrès, nous avons commencé à prendre des contacts avec des organisations des différents continents. Nous visons une expression large avant la fin de cette année, s'adressant à tous les syndicalistes du monde entier. Nous n'en sommes pas les propriétaires. Nous entendons y parvenir avec d'autres et sommes donc ouverts à leur réflexion et propositions chemin faisant.

L'histoire du mouvement ouvrier international est jalonnée de ces grands rendez-vous de syndicalistes avec les exigences de leur époque. Il nous revient, avec d'autres, de promouvoir le syndicalisme international qui, au sortir de la guerre froide et confronté à une magistrale crise du système dominant, saura agir dans le sens d'un nouveau rassemblement, défenseur ardent des intérêts des salariés et porteur d'objectifs transformateurs, alternatifs pour trouver une issue à la crise et engendrer un nouveau mode de développement des hommes et des sociétés. »

Intervenant en conclusion de ce CCN, Louis Viannet se passionne :

« Deux mots enfin sur la FSM. J'ai entendu ici des camarades porter un jugement sur la position que nous allions défendre au Conseil présidentiel de la FSM qui n'est pas la position que nous proposons d'y aller défendre. La question que nous avons posée c'est quel mandat donner à la délégation pour ce Conseil présidentiel ?

Nous proposons de prendre acte d'une réalité. Des camarades ont considéré que le renouveau n'a pas pu être impulsé par la direction de la FSM à cause

des événements. Cette appréciation ne peut pas être confirmée, ni par la vie, ni par les actes de la direction de la FSM entre le congrès de Moscou et les événements. C'est là un constat, nous en prenons acte.

Une question qui m'est venue à la lecture de la lettre qu'a envoyée Ibrahim Zacharia, président de la FSM. Puisque l'on parle du secrétariat, de la direction de la FSM, depuis dix ans quelles initiatives a pris cette direction de la FSM qui aient contribué à aider à aller dans le sens du rassemblement, c'est-à-dire à enraciner un certain nombre d'initiatives au niveau international ?

Et ces manques ne résultent pas seulement du fait de l'abandon des anciens syndicats soviétiques ! Contrairement à ce que disent certains camarades, nous ne proposons pas d'avoir le comportement de 'rats qui quittent le navire'. Nous sommes membres fondateurs de la FSM. Ce 'nous', c'est vraiment la CGT d'aujourd'hui mais aussi la CGT d'hier.

Depuis la fondation de la FSM, nous n'avons pas eu à rougir de ce qu'a été notre comportement dans la FSM. Certains de nos amis étrangers essayent aujourd'hui de nous donner des leçons. Ceux-là même qui nous entraînaient dans la boue parce que nous avons essayé de faire quelque chose pour transformer la FSM. Je vous le dis tout net : je ne suis pas disposé à recevoir des leçons de tout le monde ou de n'importe qui à ce Conseil présidentiel !

Nous ne disons pas pour autant que nous n'avons pas à réfléchir. Nous proposons de nous appuyer sur ce qui, dans la FSM, conserve précisément crédibilité, rayonnement, possibilité d'actions. En jetant un regard lucide sur ce qui conserve crédibilité, rayonnement et possibilités de concrétisation d'initiatives d'actions, nous en arrivons à quelques UIS.

Il faut, là aussi, avoir le courage de regarder la réalité en face. Les UIS, et pas toutes, à condition qu'elles se transforment, peuvent être un des éléments du renouveau du syndicalisme international tel que nous voulons le faire triompher. Cela concerne aussi notre comportement dans les UIS et les exigences que nous devons essayer d'y faire avancer. L'activité régionale et la présence de la FSM dans les instances internationales et en particulier l'OIT, l'ONU, l'Unesco, partout où effectivement il y a un rôle à jouer.

Nous sommes bien obligés de le dire, pour que chaque camarade ait l'ensemble des éléments de réflexion, les propositions du secrétariat de la FSM ne vont pas dans ce sens-là. Les propositions du secrétariat vont même en sens inverse. Elles consistent à proposer que les disponibilités financières restantes de la FSM, pratiquement privée de ressources, soient consacrées pour l'essentiel à la vie et au fonctionnement du secrétariat et de laisser les UIS à leur triste sort !

Si d'aventure nous abandonnions le mandat donné par le CCN, ce serait la liquidation des UIS. Pas seulement de l'UIS de la chimie, camarade Hervo, mais de toutes les UIS. La plupart des camarades qui ont des responsabilités au sein des UIS sont là. Ils savent que le débat va être sévère. Les échos que j'ai de prises de position de certaines organisations qui seront au Conseil présidentiel, me le confirment.

Sylvie Samon Thareau dit : 'On n'est pas seuls'. Évidemment, on n'est pas seuls ! Mais c'est bien pour cela qu'il était tout à fait normal que nous ayons un mandat du CCN, une ligne de conduite.

En fonction de ce que sera le débat au Conseil présidentiel, nous aurons normalement à en rendre compte à la CE, sans doute à en rediscuter, et à prendre en compte les données nouvelles qui auront pu apparaître à ce Conseil présidentiel. Je dis très lucidement, que nous avons à aider certaines organisations siégeant au Conseil présidentiel, à ouvrir les yeux sur les réalités. On ne peut plus, dans la situation où nous sommes, accepter de grandes déclarations sur 'Il faut à tout prix maintenir la FSM', venant d'organisations qui ne paient pas un centime de cotisations ! Car, avec quoi va vivre la FSM ? On ne peut pas non plus continuer d'accepter de grandes déclarations car ceux qui nous disent, à nous la CGT 'il faut absolument que vous mainteniez la FSM', enchaînent 'mais nous, on ne peut pas y aller !'

Qu'est-ce que ce comportement ? Où cela va ? Sur quoi cela débouche-t-il ? A partir d'un moment, il faudra bien aider tout le monde à assumer les responsabilités qui sont posées devant nous. Je me passionne, parce que le problème est sérieux. Notamment dans les UIS, car les écarts entre les déclarations et les actes réels sont tels qu'il est très difficile d'apprécier la fiabilité de chacun dans ses responsabilités. »

Le rapport a été adopté par le CCN : 1 voix contre, la fédération du Bois et de l'ameublement et 4 abstentions, UD de l'Ain, de la Seine Saint Denis, des Hauts-de-Seine et des Hautes-Pyrénées.

La CE du 7 mai

Au niveau du Bureau confédéral, c'est Alphonse Véronèse, un militant connu pour ses convictions chrétiennes, qui est chargé des questions internationales. A la Commission exécutive du 7 mai, qui a précédé de peu le CCN, il décrit la situation de l'heure :

« [...] A travers ces confrontations et les contradictions qu'elles portent, [...] ce qui pointe, en cette fin de siècle, c'est vraiment l'émergence d'un monde nouveau avec l'intervention des peuples. [...]

Comme nous l'avons dit : 'Dans ce contexte international, l'ensemble du mouvement syndical est confronté à des enjeux d'expression et de lutte convergents, fondés sur les besoins des salariés et des peuples.

Solidarité et coopération syndicales sont plus que jamais des impératifs. La CGT entend tout faire pour y contribuer et pour favoriser des rapprochements au-delà de toute considération de caractère politique, philosophique ou religieux, de toute conception d'organisation ou d'affiliation internationale. L'heure est à imaginer des espaces de dialogue et à multiplier des formes et des lieux de concertation [...]

En observant ces mouvements positifs dans nos relations avec nos partenaires au plan européen, il convient de relever une tendance à se dégager du blocage intégral parmi les organisations qui constituent la CES. En conséquence, le problème pour nous est moins de soliloquer sur un ostracisme général à notre égard que d'être pragmatique, entreprenant à partir de problèmes concrets pour lever les barrières idéologiques et les résistances qui continuent à se manifester pour nous faire découvrir tels que nous sommes réellement, tels que nous avons décidé d'être avec les transformations, en nous mêmes, mises en chantier par le 44^{ème} congrès.

La deuxième a trait aux sollicitations nombreuses émanant des centrales syndicales des pays de l'Europe centrale et orientale. Nos rapports avec elles, par le travail fédéral notamment, ont conduit certaines d'entre elles à renouer avec les activités des UIS.

Plus que jamais il nous appartient donc d'intensifier en qualité et en quantité nos relations et activités internationales, bilatérales et multilatérales [...].

Nous retrouvons à nouveau l'obligation de construire le syndicalisme authentiquement indépendant, offensif et créatif, non conformiste et ouvert aux autres, revendicatif et de lutte [...]

En partant de toutes ces considérations, le Bureau confédéral propose que, au-delà de l'affirmation de principe réitérée lors de notre congrès, nous exprimions nettement notre volonté d'être partie prenante de la CES [...].

« Le Bureau confédéral, tout comme les participants à la journée du 16 avril, partagent l'analyse soumise dans la note préparatoire faite sur l'état de la FSM et déjà entamée au 44^{ème} congrès pour considérer qu'elle est arrivée au terme de son processus historique.

De même ils partagent celle faite de la CISL internationale avec son développement, ses contradictions, ses limites et portant en germe les éléments d'une crise profonde dans cette organisation internationale.

Le mouvement syndical international est en présence d'un espace complètement renouvelé [...].

Tous les contacts récents indiquent une volonté d'entreprendre un nouveau dialogue qui rassemble et unifie les forces sociales, syndicales du monde du travail par delà leurs affiliations internationales, ou comme force indépendante intéressée par le renouveau syndical.

[...]

Mais voyons bien que des résistances il s'en trouve partout, dans toutes les centrales et sur tous les continents.

[...] La démarche se veut unitaire, rassembleuse avec des organisations affiliées à la FSM, à la CISL, à la CMT et indépendantes. Elle n'est dirigée contre personne. »

En mai 92, rien n'est encore bouclé, mais le procès à charge contre la FSM et ses dirigeants a été engagé. Pour la première fois, dans les écrits de la CGT et dans la bouche de ses dirigeants apparaît l'idée d'un terme du processus historique qui a donné naissance à la FSM à l'issue de la seconde guerre mondiale en 1945, à Paris (Palais de Chaillot), dans lequel la CGT a joué un rôle très important. La démarche de reconstruction du mouvement syndical international à la fin de la guerre froide est décrite comme ouverte à tous. A tous... sauf à la FSM ? Le fil n'est cependant pas encore rompu.

1993 : un statu quo apparent

« En mars 1993, Louis Viannet était présent au Conseil présidentiel de la FSM réuni à Larnaca (Chypre) sous la présidence du soudanais Ibrahim Zacaria (Libération, 24/3/1993). Affirmant regrouper des millions d'adhérents dans le monde entier, dirigée par le russe Alexandre Garikov, l'organisation dispose toujours d'un siège à Prague [...]

Le 4 mars, Alphonse Véronèse a présenté au Bureau confédéral les grandes lignes de la stratégie adoptée par la CGT afin de rompre son isolement international. Contestant la représentativité de la seule CISL dans les organismes internationaux (BIT, OIT, UNESCO...) le rapport érige en modèle la pratique de la FILPAC (Livre, Papier, Carton) qui, tout en étant affiliée à l'ICPS/FSM (Industries chimiques du pétrole et similaire) adhère à la fédération graphique internationale, branche professionnelle de la CES. Parallèlement, sans abandonner le libellé FSM, la CGT vise à constituer un pôle où se retrouverait des organisations du Tiers-monde, (Cosatu d'Afrique du Sud, KMU philippin, CUT du Brésil par ailleurs récente adhérente à la CISL) ou de pays encore dotés d'un PC fort (Portugal, Chypre, voire Italie). »⁷

De 1992 à 1994, la CGT maintient sa participation aux conseils de la FSM – qui se sont tenus à Prague en mai 1992 puis à Larnaca (mars 1993), Varsovie (octobre 1993), Prague (février 1994) – sur des positions de plus en plus critiques, mais sans jamais rompre.

1994-1995 : la rupture

En juillet 94, dans une interview au Monde, Louis Viannet y affirme encore :

« Nous sommes disposés à tout faire pour que la FSM joue un rôle dynamique pour le renouveau du syndicalisme international. Mais nous sommes réalistes. [...] Il faut savoir que beaucoup d'organisations non adhérentes de la FSM considèrent qu'il serait néfaste que la FSM disparaisse et souhaitent que nous réussissions à la transformer [...] »

C'est en novembre 1994 que s'opère au grand jour au niveau confédéral le véritable tournant. Le CCN des 3 et 4 novembre se tient quelques jours avant le 10^{ème} congrès de la FSM de Damas qui doit avoir lieu du 22 au 26 novembre. On a vu déjà comment ce CCN est l'occasion d'affrontements, tournant en particulier autour de la démission d'Alain Obadia. Le rapport introductif de Bernard Vivant, secrétaire confédéral, ne laisse pas de doute : la décision est prise avant même le congrès de la FSM :

« La CGT œuvre pour le renouveau du syndicalisme international. »

« [...] C'est ce qui inspire notre démarche en vue du 13^{ème} congrès de la FSM et la transformation de celle-ci.

Or, une évidence s'impose aujourd'hui. Après des mois et même des années d'efforts incessants, des propositions, d'initiatives, nous ne sommes pas parvenus à déboucher.

Il n'est pas dans mon intention d'évoquer les récents enseignements de la rencontre du comité préparatoire et du Conseil présidentiel de la FSM. Vous avez pris connaissance du rapport d'Alphonse Véronèse à la Commission exécutive de septembre et des comptes-rendus des différentes et diverses réunions préparatoires.

A l'évidence on s'achemine vers un congrès où les possibilités d'influencer les choix seront réduites au maximum pour les affiliés.

L'incapacité de la FSM à entreprendre les transformations que nous avons

proposées ne fera que compliquer un peu plus la situation du syndicalisme international. [...]

Ce crédit, cette autorité de la CGT, en toutes circonstances continuera de les mettre au service du renouveau qu'ensemble nous nous sommes fixés.

[...] Toutefois, il doit être clair, au congrès lui-même, que le maintien de la CGT est suspendu à une délibération de sa direction, en regard de l'ensemble des conditions que nous avons soulevées.

C'est le mandat donné par la Commission exécutive à la délégation confédérale composée de Alphonse Véronèse, Jean-Pierre Page, Jean Dartigues, Françoise Duchesne et Pascal Janots. »

Avant même la tenue du congrès, les dirigeants de la CGT considèrent que les jeux sont faits et que les possibilités de prise en compte de ses vœux de changement sont pratiquement nulles. Si une délégation est néanmoins envoyée au congrès, on notera que le vote du départ de la FSM est d'ores et déjà proposé au CCN. Le vote pour la sortie de la FSM donne les résultats suivants :

Vote sur la sortie de la FSM :

Pour	: 90
Contre	: 0
Abstentions	: 23
Non participation au vote	: 15

Il s'agit d'un vote indicatif, mais le processus de sortie est bel et bien engagé. Signe de la difficulté à faire passer néanmoins une telle décision, on assiste à une sorte de cascade de votes, la direction visant à faire avaliser à différents niveaux et à différents moments le choix préalablement effectué :

- le 2 décembre 1994, ce sera au tour de la Commission exécutive de voter le départ de la FSM.
- Louis Viannet justifie à nouveau la décision au CCN du 5 et 6 avril 1995 :

« [...] Aussi, je m'en tiendrai devant le CCN à l'essentiel de ce qui doit nous préoccuper dans le cadre de la préparation du prochain congrès confédéral. Le CCN est saisi d'un projet de décision formalisant notre départ de la FSM.

Quelques interrogations ou critiques, fort peu nombreuses d'ailleurs, sont formulées par des camarades qui pour les uns s'interrogent et pour les autres sont en désaccord avec notre décision de nous désaffilier de la FSM.

En fait, avec le recul, on mesure mieux combien ce départ vient de loin et s'inscrit dans tous les efforts de la CGT pour transformer la FSM, combien nous nous sommes efforcés de tout faire pour modifier une trajectoire que nous ne partagions pas et surtout pour nous faire comprendre de la majorité des composantes de la FSM.

Nous ne quittons pas la FSM parce qu'elle demeurerait le symbole de la lutte de classe à l'échelle internationale ! C'est l'inverse ! C'est bien parce que la FSM a décroché et sur certains aspects depuis longtemps du syndicalisme de classe authentique, que nous la quittons.

La FSM se meurt lentement des mêmes maux et des mêmes causes

qui ont conduit à l'effondrement des ex-pays socialistes.

Mais l'inadaptation du syndicalisme international aujourd'hui, commence à être perçue par toutes les centrales syndicales internationales.

La vie a déjà prouvé que l'effondrement du mur de Berlin et la fin de la guerre froide n'ont pas assuré à la CISL l'universalisme de représentativité, la cohésion interne et les succès syndicaux qu'elle escomptait.

Bien au contraire, la mondialisation de l'économie, la concurrence à tout crins, les reculs sociaux et la montée de la pauvreté dans une nouvelle donne des rapports entre pays du Nord et pays du Sud, l'arrogance du capital attestent que la crise du syndicalisme international traverse bien toutes les internationales. »

Sous la présidence de Gérard Delahaye :

« Ainsi qu'en a décidé la Commission exécutive confédérale du 1er décembre 1994, il appartient au CCN, conformément à ses prérogatives, de décider de la désaffiliation de la FSM.

Le CCN dispose de tous les éléments d'analyse et d'appréciation.

Depuis le 44^{ème} congrès, six commissions exécutives ont été consacrées à notre activité internationale, incluant la situation de la FSM, la préparation de son congrès. Il y a eu les journées d'étude de Courcelles en 1993. 'Le Peuple' a régulièrement et largement informé les organisations de l'état des travaux avec nos propositions et réflexions.

Comme le dit le projet de résolution 'au besoin de transformation profonde des conceptions, des structures, des méthodes de travail, de son organisation, le 13^{ème} congrès de la FSM a apporté des réponses inadaptées et inopérantes. En s'arc-boutant sur une orientation qui tourne le dos aux exigences universelles de solidarité et d'actions concrètes, la FSM a fait le choix de s'écarter de ce qui fut l'ambition de ses fondateurs.'

Il appartient donc au CCN, comme organe de direction de la CGT de prendre les décisions qui en découlent. Ce faisant, il s'agit bien de participer à nourrir le débat dans la phase préparatoire du 45^{ème} congrès afin de porter toute notre démarche qui est orientée vers et pour le renouveau du syndicalisme international, tournée vers les besoins d'un combat syndical indépendant et démocratique, solidaire, à partir des entreprises, en Europe et internationalement.

Et c'est sur ce débat de fond qu'interviendra donc la ratification statutaire de la décision du CCN lors du 45^{ème} congrès.

En tenant compte des dernières appréciations contenues dans le rapport présenté par Louis Viannet, il est donc demandé au CCN de se prononcer sur le projet de résolution qui a été adressé aux organisations le 22 mars afin de préparer ses travaux.

Il s'agit d'un vote important. Je consulte le CCN sur la manière dont il souhaite que nous procédions à ce vote, soit à main levée, soit nominativement par mandat, c'est-à-dire appel de chaque organisation et annonce par celle-ci de son vote. »

et il est procédé à un nouveau vote...

Vote du CCN des 5 et 6 avril sur la désaffiliation

Pour	: 106
Contre	: 0
Abstentions	: 15
Non participation au vote	: 7

- le vote définitif a lieu au 45^{ème} congrès en décembre 1995 où le départ est approuvé à 87,82 %

Le verrou CFDT

Tout cela déblayé et, la CGT étant désormais euro-compatible pour l'adhésion à la CES, il reste à avoir l'accord de la CFDT. Forts de la décision de sortie de la FSM, les dirigeants confédéraux renouvellent donc leur demande officielle d'adhésion à la CES dès mars 1995⁸. La question sera examinée en novembre 1996 par le comité de direction de la CES. La chose semble entendue, le secrétaire général de la CES, Émile Gabaglio, est d'accord, mais c'est sans compter sur Nicole Notat, dont l'accord est aussi nécessaire et qui, en alliance de circonstance avec Marc Blondel, va faire échouer l'opération. Ce qu'elle reproche à la CGT dans sa déclaration devant cette instance, c'est le maintien d'une attitude anti-européenne à Paris de la part de la CGT dans sa presse en particulier et que...

|| « *La CGT se cantonne au protestataire, à la dénonciation* »,

laissant à d'autres – sous-entendu à la CFDT –

|| « *le soin d'assumer le compromis pour mieux le dénoncer ensuite.* »

Sans doute inquiète de l'arrivée sur le marché d'un concurrent sur le créneau réformiste joue-t-elle la montre, consciente qu'il ne s'agit que d'une manœuvre de retardement. L'accord de la CES aura lieu le 19 mars 1999, quelques jours seulement après l'arrivée de Bernard Thibault au secrétariat général de la CGT. Le comité exécutif de la CES décide de proposer l'entrée de la CGT dans ses rangs. Le congrès de la CES (28 juin au 2 juillet 1999) confirmera définitivement la décision.

Deux fers au feu ?

Leïla de Comarmond, la journaliste des Échos qui suit de près l'activité de la CGT, considère que Louis Viannet est aussi responsable de cet échec et de ce retard par rapport aux objectifs qu'il s'est fixé pour avoir pratiqué la politique des deux fers au feu. En quelque sorte, il aurait poussé à l'adhésion à la CES, appuyé sur le clan pro-européen animé par Joël Decaillon et soutenu par les « *modernistes* » et de l'autre, il aurait laissé faire le secteur proprement international sous la responsabilité confédérale d'Alphonse Véronèse et l'animation de Jean-Pierre Page, responsable du secteur en tant que membre de la Commission exécutive. En réalité, les choses sont plus complexes.

Dans son interview à l'Humanité du 18 décembre 1995, juste après la tenue du 45^{ème} congrès, Jean-Pierre Page répond entre autre à la question du journaliste : « *Le congrès a décidé la sortie de la CGT de la Fédération syndicale mondiale. Pour quelles*

8 cf annexe n° 8 la lettre de Louis Viannet à Émile Gabaglio

raisons ? » :

« Nous nous inscrivons dans la perspective d'une rénovation des relations syndicales internationales se fondant sur la situation concrète et les revendications des salariés. La problématique se définit ainsi : comment faire bouger les choses pour que les syndicats soient en mesure d'assumer leurs responsabilités. Nous souhaitons que cette construction se réalise sans exclusive, tous azimuts. »⁹

Ces derniers, sur la base des analyses initiales de 1992 déclarant la CGT ouverte à tous les contacts et toutes les coopérations, ont par ailleurs multiplié les rencontres internationales. Par exemple Le Peuple du 16 mai 1996 fait état d'une réunion au Caire qui s'est déroulé en avril :

« Premier jalon d'une réflexion collective multilatérale après deux années d'échange [...] Il s'agit d'un prolongement concret à ce qui est une préoccupation pour un grand nombre d'organisations syndicales nationales, dans le monde entier, qu'elles soient affiliées à la CISL, à la FSM, à la CMT ou non affiliées internationalement. »

Tous les continents étaient représentés à cette réunion, à l'exception de l'Amérique du Nord (fédération des syndicats d'Égypte, COSATU d'Afrique du Sud, le FAT du Mexique, le CIRTU de l'Inde, la CGTP du Portugal). Écartant l'idée de constitution d'une nouvelle organisation internationale, la démarche ouverte sur toutes les organisations, quelle que soit leur appartenance, entre cependant en contradiction avec la démarche des dirigeants de la CES et de la CISL, qui entendent ignorer totalement ce qui reste de la FSM. Ils la considèrent comme définitivement morte, démarche qui aboutira à la création de la CSI en 2006 et qui fera perdurer le même ostracisme contre une FSM renaissante après le congrès de La Havane en 2005.

Certes, il ne s'agit pas de constituer un rassemblement à gauche de la CISL et de la CES. Jean-Pierre Page, qui a accepté le départ de la FSM et l'adhésion, s'en défend. Dans l'ouvrage déjà cité de Gérard Quenel qui a trait à son départ de la Commission exécutive de la CGT en 1999, il s'explique :

« Lorsque Louis est devenu secrétaire général en 1992, j'étais à l'UD. Il m'a dit qu'il voulait que je vienne travailler avec lui sur l'International. Moi, cela m'allait bien, parce que je voyageais beaucoup, j'avais beaucoup de contacts à l'étranger et j'avais déjà travaillé pour le Département international. Déjà en 1977, René Duhamel avait proposé à Foucard que je vienne y travailler. A l'époque, c'est moi qui avais établi des relations avec les syndicats yéménites. Je faisais des missions. Et puis, cela ne s'est pas fait, parce que j'étais destiné à autre chose. Mais, lorsque Gilbert Julis a quitté le Département international, il a dit à Henri Krasucki qu'il pensait à moi pour son remplacement, bien qu'à ce moment-là, il y avait Galland. Henri a dit : 'On continue avec Galland'. Ceci étant, je n'étais pas un inconnu des activités internationales.

Donc, j'arrive au Département international. Cela me plaisait beaucoup et je m'y suis énormément impliqué. Ce n'était pas une période facile, puisque l'on quittait la FSM. J'ai beaucoup participé à cette opération, puisque c'est

9 Titre de l'article : « Le syndicalisme face à la mondialisation ».

moi qui participais aux réunions, sauf celles du Conseil présidentiel. En même temps, on essayait d'élargir le champ de nos relations. On avait mis au point une stratégie qui s'est révélée payante puisqu'au 45^{ème} congrès il y avait eu de très nombreuses délégations étrangères, y compris certaines fédérations de l'AFL-CIO. Il y avait eu le voyage de Louis aux États-Unis, le rétablissement de nos relations avec les Chinois. Il y avait aussi notre action vis-à-vis de la CES.

Je faisais également un certain nombre de missions pour le compte de Louis, qui n'avaient pas le coup de tampon officiel. J'avais beaucoup de contacts syndicaux et politiques. C'est à ce moment que je suis devenu membre du Bureau de la Commission de la politique extérieure du PCF. Je travaillais avec Francis Würtz.

En 1997, l'on a eu des discussions avec des dirigeants syndicalistes de la gauche de l'IG Metal, avec des syndicalistes membres du secrétariat de la CGIL, des Commissions ouvrières, etc. Dans ces organisations où le courant social-démocrate était aux commandes, ces syndicalistes représentaient un courant de lutte, revendicatif. On a commencé à se voir régulièrement à Paris, à Rome, en Espagne, en Allemagne. Louis était informé dans les moindres détails de ces rencontres. On discutait beaucoup avec eux, non pas comme cela a été écrit en vue de constituer une tendance de gauche dans la CES, mais parce qu'il y avait un besoin d'échange à partir d'un point de vue critique sur le syndicalisme en Europe, notamment vis-à-vis de la CES. On discutait sur les contenus revendicatifs, la stratégie de la CES. Louis était informé de tout.

Et puis, il y a eu une connerie de faite. Ces rencontres ont été connues. Tout se sait tôt ou tard. Il y a eu un article dans Le Figaro, un bon quart de page, qui expliquait que la CGT pratiquait le double langage, que pendant que Viannet faisait les yeux doux à la CES, son bras droit, dirigeant du PCF, organisait la gauche en Europe. A ce moment-là, il y a eu de fortes pressions de la CFDT et de la CES sur la CGT, à propos des conditions d'admission de la CGT à la CES.

Évidemment, à la CGT, cela a eu du retentissement. Un certain nombre en ont profité pour me porter un coup, pour affaiblir la position que j'avais et que certains trouvaient excessive. L'on m'a donc fait comprendre que cela nous mettait dans une position impossible.

La pression exercée par la CFDT a porté sur quatre conditions mises de sa part à son accord pour notre entrée à la CES : l'arrêt de nos campagnes anti-CFDT, l'arrêt de notre soutien aux tendances anti-Notat dans la CFDT – c'est l'époque où Viannet avait eu une standing ovation au congrès de la CFDT et Notat s'était fait siffler -, le départ de la FSM de nos deux fédérations de la Construction Bois et de l'Agroalimentaire qui y étaient encore affiliées, le changement d'orientation du Département international.

La CFDT a levé son veto. Tu en tires les conclusions que tu veux.

A ce moment-là, ma position devenait très difficile. Il a été décidé de ne pas me reconduire à la CE. »

L'année suivante, Jean-Pierre Page quitte le CN,

« sans relation de cause à effet. »

dit-il, tout en évoquant

« *une espèce de parallélisme entre l'évolution du Parti et de la CGT dans l'affaiblissement et l'appauvrissement.* »

On peut donc considérer que deux lignes se sont effectivement affrontées à la direction de la CGT, dans un climat de confusion cependant. Aucune opposition ouverte ne s'est manifestée pour contrer le départ de la FSM. Cependant, dans le cadre de cette acceptation, existait une voie possible de rassemblement et de convergence au plan international sur une base de classe sans aucune exclusive. Et c'est sans doute cette voie qu'Alphonse Véronèse et Jean-Pierre Page ont tenté d'explorer et de faire vivre comme avec cette « *Table ronde du Caire* », mais c'était sans compter sur les oukases de la CES et de la CSI.

Dans le camp victorieux de la guerre froide, ils entendaient pousser jusqu'au bout l'avantage et prétendre à la représentation exclusive des travailleurs dans l'accompagnement du capitalisme triomphant. Si un temps Louis Viannet a laissé faire, c'est qu'il devait tenir compte des résistances internes à la CGT et ne pas brusquer les choses, comme il l'a avoué à plusieurs reprises. Avec la conviction et la volonté dès le départ de faire prévaloir le choix sur toute autre considération d'entrer dans la CES et, par conséquent, d'accepter ses conditions quoi qu'il en coûte. Et c'est bien ce qui s'est passé !

Cette orientation persistant jusqu'en 1998, faisant par exemple coexister dans la presse de la CGT des articles aux orientations contradictoires, cycle clôturé au 46^{ème} congrès par l'exclusion de Jean-Pierre Page de la Commission exécutive sans doute sur injonction de la CES et de la CFDT. Une autre page de l'histoire de la CGT s'ouvrait, celle de son intégration dans le monde euro-formaté.